

**EVIDENCE**

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Tuesday, October 10, 1989

• 0938

**The Chairman:** Good morning. This is Tuesday, October 10, 1989, and the order of the day is Bill C-16, An Act to establish the Canadian Space Agency and to provide for other matters in relation to space.

Nous avons le plaisir de recevoir comme témoins M<sup>me</sup> Iris Craig, présidente de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, et M. Robert Luce, négociateur.

Vous avez un document à nous présenter. Voulez-vous le lire ou simplement l'expliquer?

**Ms Iris Craig (President, Professional Institute of the Public Service of Canada):** Mr. Chairman and hon. members of the committee, it is a pleasure for us to be here today. The Professional Institute of the Public Service of Canada is a national union representing 24,000 scientific and professional employees in the federal Public Service, including the Canadian Space Agency and in the provincial governments of New Brunswick and Manitoba.

• 0940

The Professional Institute of the Public Service of Canada and its members at the Space Agency support the concept of creating a single agency to co-ordinate Canada's activities in space. The reasons are simple. The agency will put many government people and assets under a single administration. Canada has long needed such an arrangement to co-ordinate space activity and to maximize the national benefit of space-related expenditures.

In the spirit of an enhanced responsibility and control noted above, the agency should report to a single minister. The agency will be able to combine policy formulation and implementation. This will be a great improvement over having 17 government departments and agencies involved in various parts of policy and implementation.

Because we have been persistent in voicing the concerns of our members about the proposed move of the agency to Saint-Hubert, PIPS has been perceived as an opponent of the agency. This is not true, although there are many broader issues and problems relating to the decision to transfer our members to Saint-Hubert. We have decided to address these problems, which we believe you can solve in your review of the legislation. Furthermore, we believe that these changes to Bill C-16 are essential if the agency is to achieve its objectives.

**TÉMOIGNAGES**

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mardi 10 octobre 1989

**Le président:** Bonjour. Ce mardi 10 octobre 1989, nous poursuivons l'étude du projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace.

I am pleased to welcome on your behalf Ms Iris Craig, President of the Professional Institute of Public Service of Canada and Mr. Robert Luce, Negotiator.

Do you wish to read your statement or to elaborate on it?

**Mme Iris Craig (présidente, Institut professionnel de la Fonction publique du Canada):** Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui. L'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada est un syndicat national représentant 24,000 employés de la catégorie scientifique et professionnelle de la Fonction publique fédérale (incluant l'Agence spatiale canadienne) et des gouvernements provinciaux du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

L'Institut et ses membres employés par l'Agence spatiale canadienne appuient le principe de la création d'une seule agence de coordination des activités spatiales du pays. Il en est ainsi tout simplement parce que l'Agence regroupera de nombreux fonctionnaires et beaucoup d'avoirs du gouvernement sous une seule administration. Le Canada avait besoin depuis longtemps d'une telle entente afin de coordonner l'activité spatiale et d'exploiter au maximum les retombées nationales des dépenses associées à l'espace.

Dans un tel esprit de responsabilité accrue et de regard, l'Agence devrait relever d'un seul ministre afin d'être en mesure d'élaborer les lignes directrices nécessaires et de les mettre en oeuvre. Cela s'avèrera beaucoup plus efficace que la bousculade à laquelle se livrent actuellement dix-sept ministères et organismes du gouvernement pour effectuer les mêmes tâches.

L'insistance dont nous avons fait preuve en exprimant les appréhensions de nos membres à l'égard du projet de déménagement de l'Agence à Saint-Hubert a valu à l'Institut d'être perçu à tort comme un opposant à l'Agence. Il n'en demeure pas moins que la décision de déménager nos membres à Saint-Hubert pose des problèmes dont je dois maintenant vous entretenir puisque, à notre avis, vous pouvez les résoudre en revoyant la législation. Nous croyons en outre que le projet de loi C-16 doit absolument être modifié en conséquence si l'Agence veut atteindre ses objectifs.